

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 12 décembre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	10

Nombre d'administrateurs présent(s) : 8

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BRUYERE Renée, CHARMOT Pascal, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel, JANNIN Pierrick

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 2 (BEAL Roselyne donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, BOUVIER Ghislaine donne pouvoir à CHARMOT Pascal)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 3 (DU VERGER Laurence, HACHANI Yohann, WIATR Miriam)

Le secrétariat a été assuré par : Mme Linda TOUKAL, Directrice du CCAS

Objet : Décision modificative n°2 de l'exercice 2025 – budget annexe EHPA Beau Séjour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2025-03 du 13 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 de l'EHPA Beau Séjour ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2025-16 du 19 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2025 de l'EHPA Beau Séjour ;

République Française – Département du Rhône

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville

Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX

Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Considérant l'ajustement nécessaire des crédits inscrits au budget primitif 2025, comme exposé en séance ;

Considérant que ces écritures sont retracées comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2025 - BEAUSEJOUR
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Solde 2024	Reports 2024	DM 1	Crédits nouveaux	TOTAL 2025
Dépenses de Fonctionnement	879 119,00	0,00	0,00	5 705,79	100 000,00	984 824,79
Dépenses réelles de fonctionnement	866 904,00	0,00	0,00	5 705,79	100 000,00	972 609,79
011 Charges à caractère général	197 277,00			5 705,79	40 000,00	242 982,79
012 Charges de Personnel	246 122,00					246 122,00
016 Dépenses afférentes à la structure	423 505,00				60 000,00	483 505,00
68 Dotations aux provisions	0,00					0,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	12 215,00				0,00	12 215,00
016 Dépenses afférentes à la structure	12 215,00					12 215,00
001 Déficit de fonctionnement						0,00
Recettes de Fonctionnement	879 119,00	5 705,79	0,00	0,00	100 000,00	984 824,79
Recettes réelles de fonctionnement	879 119,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	979 119,00
017 Produits de la tarification	848 869,00					848 869,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	28 800,00					28 800,00
019 Produits financiers	1 450,00				100 000,00	101 450,00
002 Excédent Fonctionnement		5 705,79				5 705,79

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2025	Solde 2024	Reports 2024	DM 1	Crédits nouveaux	TOTAL 2025
Dépenses d'investissement	20 065,00	0,00	0,00	96 567,10	0,00	116 632,10
Dépenses réelles d'investissement	20 065,00	0,00	0,00	96 567,10	0,00	116 632,10
10 Dotations, fonds divers et réserves					1 450,00	0,00
13 Subvention d'investissement						1 450,00
16 Dépôts et cautionnement	9 400,00			5 000,00		14 400,00
20 Immobilisations incorporelles						0,00
21 Travaux Bâtiments	10 665,00		0,00	91 567,10	-1 450,00	100 782,10
001 Déficit investissement						0,00
Recettes d'investissement	20 065,00	96 567,10	0,00	0,00	0,00	116 632,10
Recettes réelles d'investissement	7 850,00	96 567,10	0,00	0,00	0,00	104 417,10
10 Dotations et Fds propres	400,00					400,00
16 Dépôts et cautionnement	6 000,00					6 000,00
13 Subventions d'investissement	1 450,00					1 450,00
Recettes d'ordre d'investissement	12 215,00					12 215,00
028 Amortissements des immobilisations	12 215,00					12 215,00
001 Excédent d'investissement		96 567,10				96 567,10

Le Conseil d'Administration :

APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'EHSA Beauséjour telle que décrite ci-dessus ;

1) CHARGE Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 18 décembre 2025

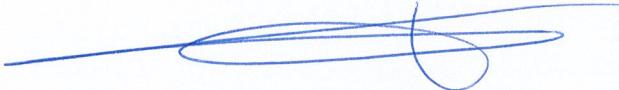
Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **22 DEC. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **22 DEC. 2025**



Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune


Linda TOUKAL
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.